



Les services d'eau et d'assainissement dans les objectifs de développement durable

Document de travail
Version octobre 2016

Sommaire

Introduction	5
Des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Objectifs du Développement Durable	6
Historique des OMD et ODD.....	6
Les acteurs institutionnels des Objectifs de Développement Durable.....	8
Au niveau international.....	9
Pour la thématique Eau/Assainissement	10
Définition et mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable	11
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur de l'eau et l'assainissement	11
La définition des ODD.....	14
L'eau et l'assainissement dans les autres ODD	16
La définition du cadre mondial d'indicateurs de suivi des ODD	17
Le suivi mondial de l'ODD 6.....	18
Du suivi national au suivi mondial de l'ODD 6 : une approche progressive	19
Les services d'eau et d'assainissement dans l'ODD 6	21
Cible 6.1 : Eau potable.....	21
Cible 6.2 : Assainissement et hygiène.....	24
Cible 6.3 : Pollution des ressources et gestion des eaux usées.....	28
La prise en compte des lieux publics dans les services d'eau et d'assainissement.....	30
Annexe 1 : Liste des cibles et indicateurs associés de l'ODD 6	31
Annexe 2 : Bibliographie.....	33

Liste des abréviations

COP	Conference Of Parties (en français, Conférence des Parties)
ECOSOC	Conseil Economique et Social de l'ONU
GEMI	Integrated monitoring of water and sanitation related SDG targets (en français, Suivi intégré des cibles ODD liées à l'eau et à l'assainissement)
GLAAS	UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water (en français, Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable d'ONU-Eau)
HLP	High Level Panel on the Post-2015 Development Agenda (en français, Panel de Haut Niveau sur l'agenda de développement post-2015)
IAEG-SDGs	Inter-agency Expert Group on SDG Indicators (en français, Groupe d'experts inter-agences sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable)
JMP	Joint Monitoring Program (Programme Commun de suivi, en français)
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OWG	Open Working Group on Sustainable Development Goals (en français, Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable)
PFE	Partenariat Français pour l'Eau
UN	United Nations (voir ONU)
SDG	Sustainable Development Goals (voir ODD)
SEEA	System of Economic-Environmental Accounting
WHO	World Health Organization (voir OMS)

Introduction

En septembre 2000, huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) étaient déterminés lors du Sommet du Millénaire. Ces objectifs, déclinés en différentes cibles à atteindre, définissaient un plan d'action global pour le développement visant à s'affranchir de la pauvreté à l'horizon 2015. Une des caractéristiques principales de ce programme était de définir et mettre en place des indicateurs de progrès, suivis annuellement par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La question de l'eau était essentiellement présente à travers la seule dimension de l'accès à un approvisionnement en eau potable, en tant que cible de l'objectif 7 « Préserver l'environnement ». La thématique de l'assainissement, absente dans la formulation initiale des OMD, n'était apparue que deux ans plus tard et ciblait l'accès à des services d'assainissement de base.

Quinze ans plus tard, avec la conclusion du programme pour le Millénaire, un nouveau programme a été adopté lors du Sommet sur le Développement Durable en septembre 2015. Suite à différents processus de consultations (nationales, internationales, au niveau des Etats et au niveau de la société civile) basées sur les enseignements tirés des OMD, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles ont été définis pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici 2030. Dans le nouvel agenda post-2015, l'eau a gagné une place plus importante et apparaît à présent comme l'un des 17 objectifs. Cette place pour un ODD spécifique à l'eau a été possible grâce à une approche coordonnée entre l'ensemble des acteurs de l'eau, tant ceux se préoccupant de la gestion de la ressource, que ceux mobilisés sur les services d'eau et d'assainissement. L'ODD 6 qui vise à « garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » se décline en huit cibles spécifiques.

Les activités du pS-Eau s'inscrivent directement et naturellement dans le cadre de l'ODD 6 et en particulier sur les trois premières cibles : pour l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement adéquats et gérés en toute sécurité.

Cette note a pour objectif de rappeler le contexte d'élaboration des ODD ainsi que de fournir un éclairage sur la prise en charge de la question de l'eau et de l'assainissement dans les ODD. Ceci doit pouvoir permettre aux acteurs du secteur de replacer leurs actions dans le contexte des ODD. Il est à noter que certaines formulations des indicateurs n'ont pas encore été officiellement validées. Ce document sera actualisé au fur et à mesure de l'avancée des processus internationaux.

Des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Objectifs du Développement Durable

Historique des OMD et ODD

2000

Définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le Sommet du Millénaire, du 6 au 8 septembre 2000, s'est conclu avec l'adoption par les 189 États Membres de la [Déclaration du Millénaire](#), qui énonce **huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**. La thématique de l'eau est abordée dans l'objectif 7 « Préserver l'environnement », mais l'assainissement n'est pas mentionné.

2002

Le Projet du Millénaire : recommandations pour la réalisation des OMD

De 2002 à 2006, le Projet Objectifs du Millénaire a regroupé un panel de spécialistes mandatés par le Secrétaire général de l'ONU. Ils publient leurs recommandations dans un rapport intitulé « [Investir dans le développement : plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement](#) ».

Le Sommet mondial du Développement Durable : ajout d'une cible sur l'assainissement dans les OMD

Lors du Sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002, une cible spécifique sur l'assainissement est ajoutée. La version finale de la cible 7.c de l'OMD7 devient :

Cible 7.C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

2008

La Réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD

Le 25 septembre 2008, une réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD effectue **un bilan mitigé des OMD à mi-parcours**. Des progrès réels ont été accomplis, notamment pour l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau. Mais de fortes disparités sont constatées, aux niveaux international et national.

Année Internationale de l'Assainissement

Face au retard pris dans le secteur de l'assainissement, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution pour que l'année 2008 soit l'année internationale de l'assainissement. Les différents forums régionaux de l'assainissement qui se sont tenus en 2008 ont été l'occasion de mobiliser les ministres en charge de l'assainissement.

2010

Le Sommet mondial de 2010 : un plan mondial pour les OMD

Le Sommet de 2010 s'est conclu avec l'adoption d'un **plan d'action mondial** intitulé « [Tenir les promesses: tous unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement](#) » et la promesse d'une aide de plus de 40 milliards de dollars au cours des cinq années suivantes par les différents acteurs institutionnels.

2012

RIO+20, Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable

Le principal résultat de ce « Sommet de la Terre » est le lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'[Objectifs du développement durable](#) (ODD).

2013

Fin des OMD, préparation vers l'après-2015

Plusieurs contributions aux réflexions de l'ONU sur le post-2015 ont été réalisées :

- ❖ Mai 2013 : [rapport du Panel de Haut Niveau](#) sur le cadre post-2015
- ❖ Juin 2013 : rapport du [Sustainable Development Solutions Network](#)
- ❖ 25 Septembre 2013 : un sommet spécial sur les OMD a réaffirmé l'engagement des Etats à atteindre les OMD.
- ❖ Rapprochement des processus post-2015 et Rio+20 (ODD), pour ne constituer qu'un seul processus

2015

La conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement

Du 13 au 16 juillet 2015, cette [conférence internationale](#) (la troisième, après Monterrey en 2002 et Doha en 2008) a discuté des pistes de financement du développement, en lien notamment avec la mise en œuvre du Programme de Développement Durable. Le résultat de la conférence intègre la question climatique et les ODD mais soulève des critiques pour son manque d'ambition.

Un nouveau Programme de Développement Durable et la définition de nouveaux objectifs pour 2030

Lors du Sommet du 25 au 27 septembre 2015, les États Membres de l'ONU ont adopté un nouveau [Programme de Développement Durable](#), qui comprend un ensemble de **17 objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030**. Le nouveau programme se base sur les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000.

L'ODD 6 est consacrée aux problématiques liées à l'eau. Il se décline en huit cibles spécifiques qui reprennent les thématiques d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et d'hygiène ainsi que la protection de la ressource et des écosystèmes liés à l'eau.

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La Conférence des Parties 21 (COP21) et l'Accord de Paris

A l'issue de la COP 21 (30 novembre - 11 décembre 2015), les États Membres de l'ONU adoptent la Convention-cadre sur les changements climatiques, nommée [Accord de Paris](#), le 12 décembre 2015. Cet accord fixe pour objectif de **contenir la hausse des températures en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C**. La réalisation des ODD se fait en adéquation à la mise en œuvre de cet accord.

A partir de 2015, la définition d'indicateurs de suivi pour les ODD

2016

- ❖ Mars 2015 : la 46^{ème} session de la Commission statistique de l'ONU a créé un Groupe d'experts et inter-institutions chargé de définir des indicateurs pour les ODD et de soutenir leur mise en œuvre. Ce groupe s'est réuni lors de différentes sessions (juin 2015, octobre 2015, mars 2016) et a tenu des consultations ouvertes afin d'établir des propositions pour les indicateurs.
- ❖ 8-11 Mars 2016 : la 47^{ème} session de la Commission statistique de l'ONU a adopté le cadre global d'indicateurs de mesure des ODD proposé par le groupe d'experts et inter-institutions. Ce cadre global d'indicateurs doit être présenté au Conseil économique et social (ECOSOC) et à l'Assemblée générale de l'ONU pour son adoption définitive.

La Conférence des Parties 22 (COP22)

La COP22 se tiendra du 7 au 17 Novembre 2016 à Marrakech. L'enjeu de cette COP sera notamment la définition des moyens de mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les acteurs institutionnels des Objectifs de Développement Durable

Les tableaux suivants regroupent certains acteurs clés impliqués dans les processus des ODD, en s'inspirant notamment de la note de synthèse des acteurs et des processus institutionnels et civils des ODD réalisée par la Coalition Eau et disponible à la page : <http://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/Note-Processus-post-2015-Janvier-2015.pdf>.

Au niveau international

<p>Assemblée générale des Nations Unies</p>	<p>Lors des sommets mondiaux, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les programmes de développement au niveau mondial (Programme du Millénaire pour le développement en 2000, Programme de Développement Durable en 2015).</p> <p>http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F</p>
<p>Panel de Haut-Niveau sur l'Agenda du développement Post-2015</p>	<p>Le Panel de haut niveau de personnalités éminentes sur l'agenda post-2015 a rendu public un rapport en mai 2013, avec des recommandations et une proposition d'objectifs pour le cadre post-2015.</p> <p><i>En anglais : High Level Panel (HLP)</i> http://www.post2015hlp.org/about/</p>
<p>Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de Développement Durable</p>	<p>Le Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les ODD, a rassemblé de janvier 2013 à juillet 2014 des représentants de 70 pays partageant 30 sièges. La France y a partagé un siège avec l'Allemagne et la Suisse.</p> <p>Le travail de l'OWG a établi la proposition des 17 Objectifs de Développement Durable.</p> <p><i>En anglais : Open Working Group (OWG)</i> https://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html</p>
<p>Commission Statistique des Nations Unies</p>	<p>C'est une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies. Lors de sa 4^{ème} session, elle a adopté le cadre global d'indicateurs de mesure, qui permettra de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).</p> <p><i>En anglais : UN Statistical Commission</i> http://unstats.un.org/unsd/statcom</p>
<p>Groupe d'experts inter-Agences</p>	<p>Le Groupe d'experts inter-Agences sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable a été chargé par la Commission Statistique des Nations Unies, en mars 2015, d'établir le cadre global d'indicateurs de mesure.</p> <p><i>En anglais : Inter-agency Expert Group on SDG Indicators (IAEG-SDGs)</i> http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/</p>
<p>Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable (HLPF)</p>	<p>Le rôle fonctionnel du HLPF comprend, entre autres : la définition de l'agenda politique, l'intégration, la mise en œuvre, le contrôle et la révision des objectifs notamment par la production d'un rapport annuel mondial sur le développement durable et l'identification des problématiques émergentes. Y prennent part notamment les 9 Groupes majeurs, représentants de la société civile (femmes, enfants et jeunes, ONG, autorités locales, etc.).</p> <p><i>En anglais : High Level Political Forum (HLPF)</i> https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf</p>

Pour la thématique Eau/Assainissement

<p>ONU-Eau</p>	<p>ONU-Eau est l'instance de coordination entre les diverses agences des Nations unies concernées par le secteur de l'eau.</p> <p><i>En anglais : UN Water</i></p>
<p>Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement</p>	<p>Ce programme est le dispositif officiel du système des Nations Unies chargé de l'information sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD. Le programme poursuit sa mission de suivi de l'ODD 6 spécifiquement sur les cibles 6.1 et 6.2 liées à l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il publie des rapports d'avancement et collecte les données pays et relatives aux indicateurs.</p> <p><i>En anglais : WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation (JMP) http://www.wssinfo.org/</i></p>
<p>GEMI</p>	<p>L'initiative de suivi intégré des cibles ODD liées à l'eau et à l'assainissement (GEMI) a été créée en 2014 pour le suivi de l'ODD 6 et vise principalement l'intégration et le développement des efforts de suivi existants concernant le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau, l'utilisation de l'eau et l'efficacité de celle-ci, la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau (cibles ODD 6,3 à 6,6).</p> <p><i>En anglais : Integrated monitoring of water and sanitation related SDG targets</i></p>
<p>GLAAS</p>	<p>L'Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) d'ONU-Eau vient compléter les initiatives GEMI et JMP sur le suivi de l'ODD 6. GLAAS assurera le suivi des cibles 6.a et 6.b sur les moyens de mise en œuvre.</p> <p><i>En anglais : Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water</i></p>
<p>Panel de Haut Niveau pour l'Eau</p>	<p>Le Panel de Haut Niveau pour l'eau est composé de 10 chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que de conseillers spéciaux nommés par le Secrétaire général des Nations Unies, chargés de mobiliser les réseaux et ressources pour la réalisation de l'ODD 6.</p> <p><i>En anglais : High Level Panel on Water</i> https://sustainabledevelopment.un.org/topics/waterandsanitation/hlpw</p>

Définition et mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

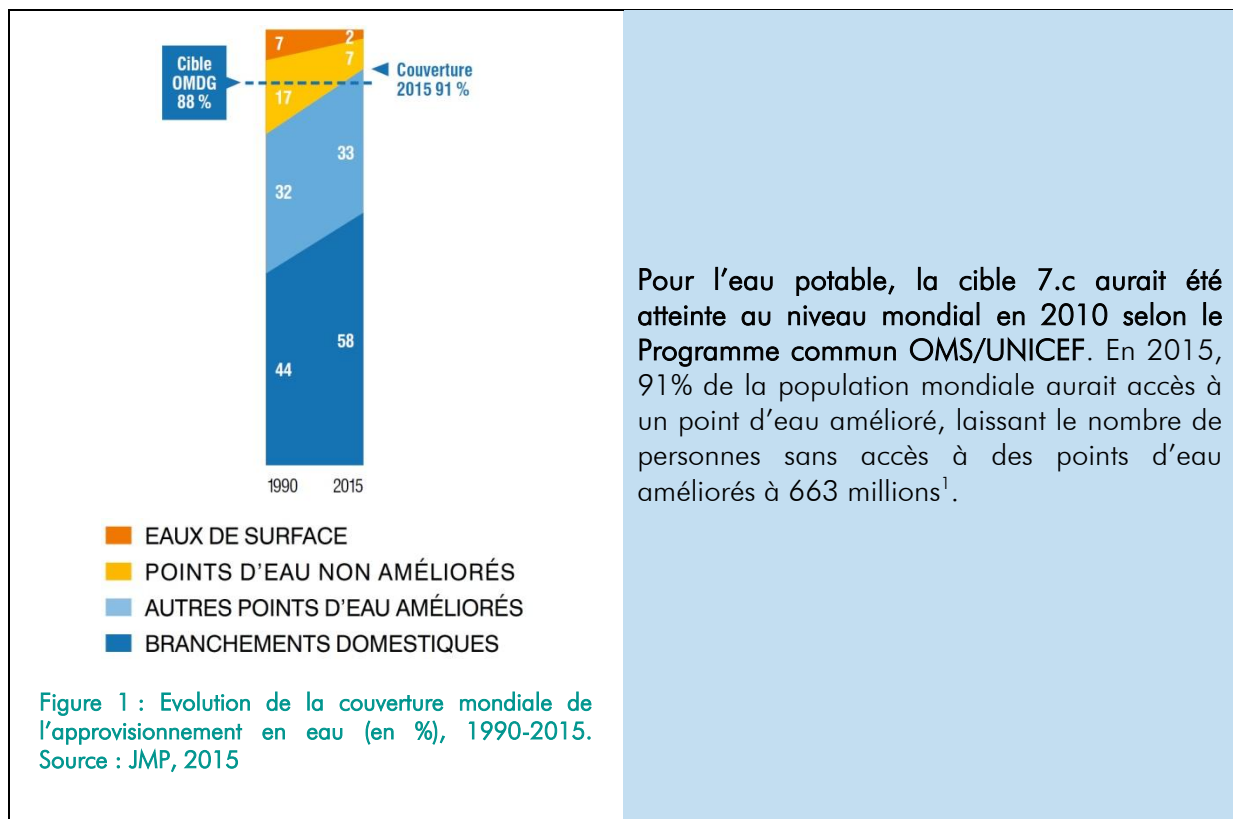
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur de l'eau et l'assainissement

Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement a constitué l'une des bases de l'élaboration du nouveau Programme de Développement Durable. Effectué à partir de 2013 jusqu'en 2015, il a fait état d'améliorations importantes pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, même si de nombreux points restent à améliorer.

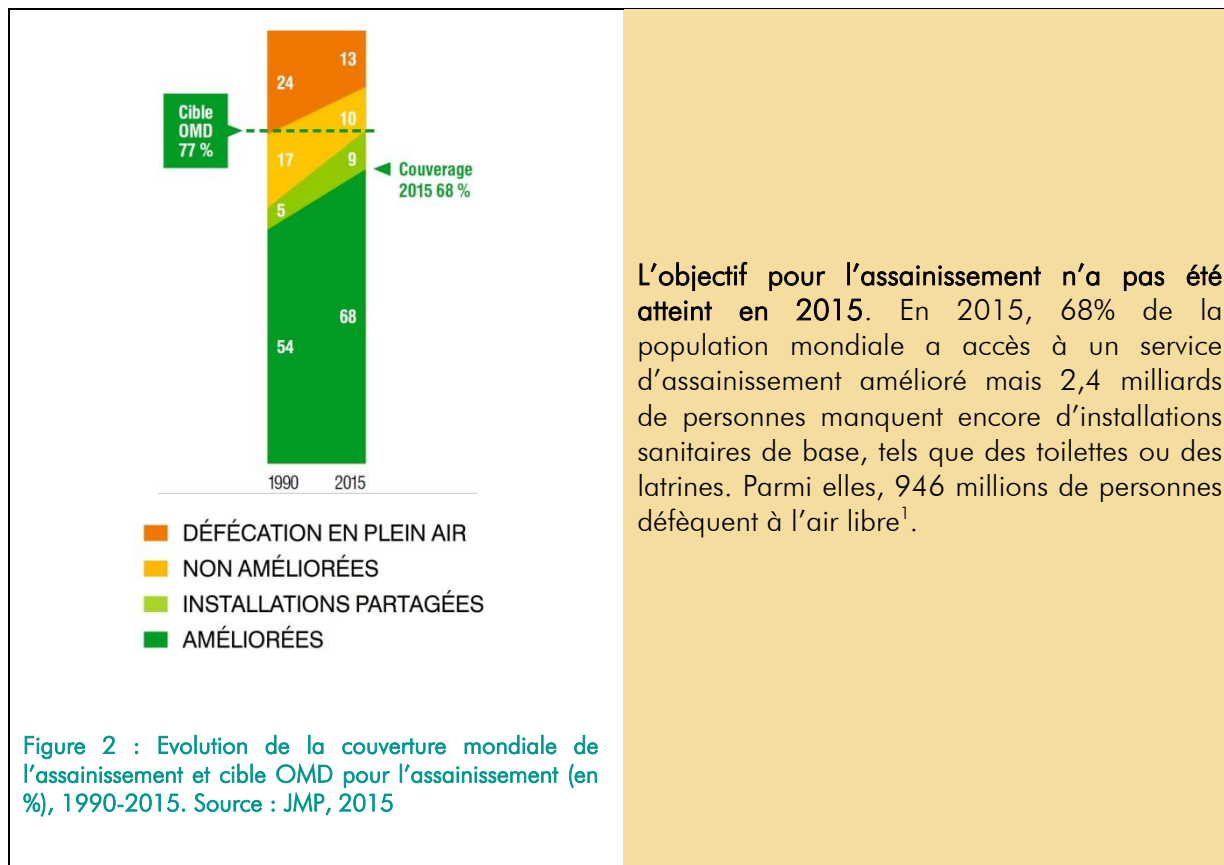
Les OMD traitaient essentiellement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en utilisant deux indicateurs, relatifs à la cible 7.c, « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base » :

- la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée (7.8)
- la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées (7.9).

La cible 7.c a été partiellement atteinte.



¹ Statistiques du Programme commun OMS/UNICEF (2015) repris dans le [Rapport sur les ODD](#) (UN, 2016)



L'objectif pour l'assainissement n'a pas été atteint en 2015. En 2015, 68% de la population mondiale a accès à un service d'assainissement amélioré mais 2,4 milliards de personnes manquent encore d'installations sanitaires de base, tels que des toilettes ou des latrines. Parmi elles, 946 millions de personnes défèquent à l'air libre¹.

Le bilan des OMD a montré que, si l'accès à l'eau et à l'assainissement a progressé dans le monde depuis 2000, de grandes disparités subsistent et n'étaient pas forcément prises en compte dans le suivi des indicateurs 7.8 et 7.9 liés à la cible eau. Ainsi les progrès réalisés s'avèrent très différents d'un pays à l'autre. Les différences sont également importantes entre riches et pauvres, entre le milieu rural et le milieu urbain. Par exemple, pour l'eau, la croissance démographique en milieu rural étant faible, les progrès sont plus rapides, tandis qu'à l'inverse en milieu urbain, l'amélioration de l'accès est plus difficile car les progrès peinent à compenser la croissance démographique.

Les disparités au niveau mondial entre les milieux ruraux et urbains ont diminué, mais d'importants écarts subsistent

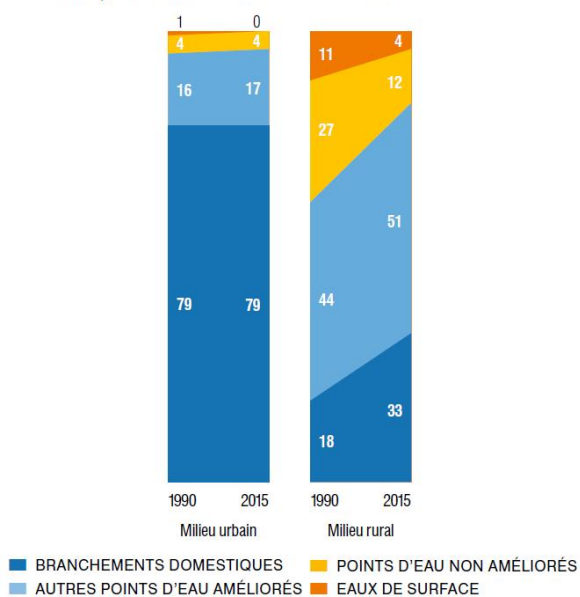


Figure 4 : Evolution de la couverture d'eau potable en milieu urbain et rural (%). Source : JMP, 2015

En dépit des progrès réalisés, la couverture d'assainissement dans les zones rurales est toujours en retard par rapport aux zones urbaines

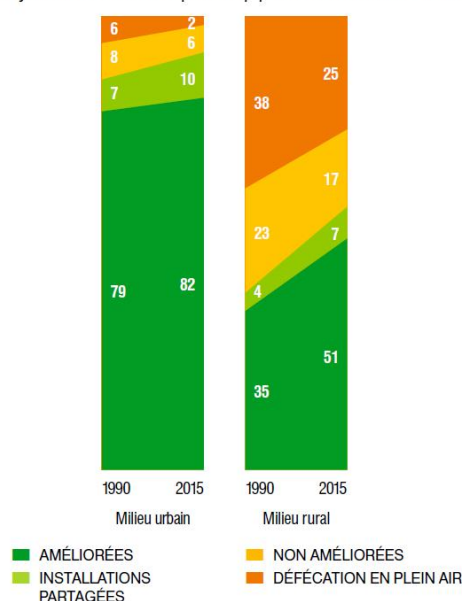


Figure 3 : Evolution de la couverture d'assainissement en milieu rural et urbain (%). Source : JMP, 2015

De plus, la place secondaire accordée à l'eau et à l'assainissement dans les OMD était contestée par les acteurs du secteur. Initialement, la cible 7.c ne comprenait qu'un volet « accès à l'eau potable ». Face aux critiques soulignant qu'il fallait également évoquer la problématique de l'assainissement, la notion d'accès aux infrastructures d'assainissement a été ajoutée lors du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg en 2002. Mais cet ajout posait de nouvelles questions : l'accès à un assainissement « de base » était évoqué sans pour autant en donner une définition claire et en réduisant la question de l'assainissement au seul problème de l'accès à des toilettes. De même, pour l'accès à l'eau potable, la notion de « source d'eau améliorée » apparaissait dans les indicateurs : or certaines personnes peuvent avoir accès à une eau dite « améliorée » sans pour autant que celle-ci soit forcément potable ou que le service soit fonctionnel.

La définition des ODD

Lors du Sommet sur le Développement Durable en septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau Programme de Développement Durable, qui comprend un ensemble de **17 objectifs mondiaux et 169 cibles** pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

La différence entre le nouveau programme de développement pour 2030 et le programme pour le Millénaire réside principalement dans le **souci de la durabilité**. Alors que les OMD étaient axés principalement sur les questions sociales, les ODD considèrent les différentes dimensions du développement durable : la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement (UN, 2015).



Dans ce nouveau programme, l'objectif 6 est spécifiquement dédié aux questions d'eau et d'assainissement et se décline en huit cibles (voir tableau page suivante). Les services d'eau potable et d'assainissement sont principalement concernés par les trois premières cibles (6.1, 6.2 et 6.3), mais aussi par les cibles 6.a et 6.b respectivement relatives à la coopération internationale et à la participation des usagers à la gestion des services.

Les cibles 6.1 et 6.2 sont dans la continuité de l'objectif 7.c du Millénaire pour le développement en accroissant son ambition et se focalisent sur l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. A présent, l'accès à l'eau prend en compte les notions de disponibilité, d'accessibilité du service et de potabilité de l'eau fournie, ce qui constitue une avancée notable au regard de l'OMD 7.c dont l'objectif se limitait à l'existence d'un point d'eau, sans prendre en compte la qualité de l'eau distribuée ni la fonctionnalité et l'accessibilité à ce point d'eau. Les cibles 6.2 et 6.3 élargissent le cadre des OMD au-delà de la seule considération des toilettes et couvrent à présent la filière dans son ensemble, en soulignant l'importance de la gestion et du traitement des boues.

Ces cibles appellent à un changement de paradigme : **la réalisation de l'ODD 6 devra passer de l'approche projet à visée infrastructurelle uniquement** (ce qui était globalement le cas pour l'OMD 7.c) **à une réflexion par service, plus largement systémique** qui répondra aux problématiques de gestion des services, tarification, régulation, etc.

La seconde nouveauté est l'insistance sur les notions d'équité et d'universalité de l'accès, qui devrait avoir des implications sur la manière de cibler l'aide internationale, de penser les tarifs des services existants et de mobiliser les ressources domestiques.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6 ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT



Goal 6 : Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all

Cible 6.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Cible 6.2 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Cible 6.3 - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Cible 6.4 - D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

Cible 6.5 - D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Cible 6.6 - D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

Cible 6.a - D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

Cible 6.b - Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Target 6.1 - By 2030, achieve universal and equitable access to safe and affordable drinking water for all

Target 6.2 - By 2030, achieve access to adequate and equitable sanitation and hygiene for all and end open defecation, paying special attention to the needs of women and girls and those in vulnerable situations)

Target 6.3 - By 2030, improve water quality by reducing pollution, eliminating dumping and minimizing release of hazardous chemicals and materials, halving the proportion of untreated wastewater and substantially increasing recycling and safe reuse globally

Target 6.4 - By 2030, substantially increase water-use efficiency across all sectors and ensure sustainable withdrawals and supply of freshwater to address water scarcity and substantially reduce the number of people suffering from water scarcity

Target 6.5 - By 2030, implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate

Target 6.6 - By 2020, protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes

Target 6.a - By 2030, expand international cooperation and capacity-building support to developing countries in water- and sanitation-related activities and programmes, including water harvesting, desalination, water efficiency, wastewater treatment, recycling and reuse technologies

Target 6.b - Support and strengthen the participation of local communities in improving water and sanitation management

L'eau et l'assainissement dans les autres ODD

L'eau est présente dans les autres Objectifs de Développement Durable, qu'elle soit mentionnée directement ou indirectement.

En particulier, l'eau a un lien fort avec les objectifs suivants :

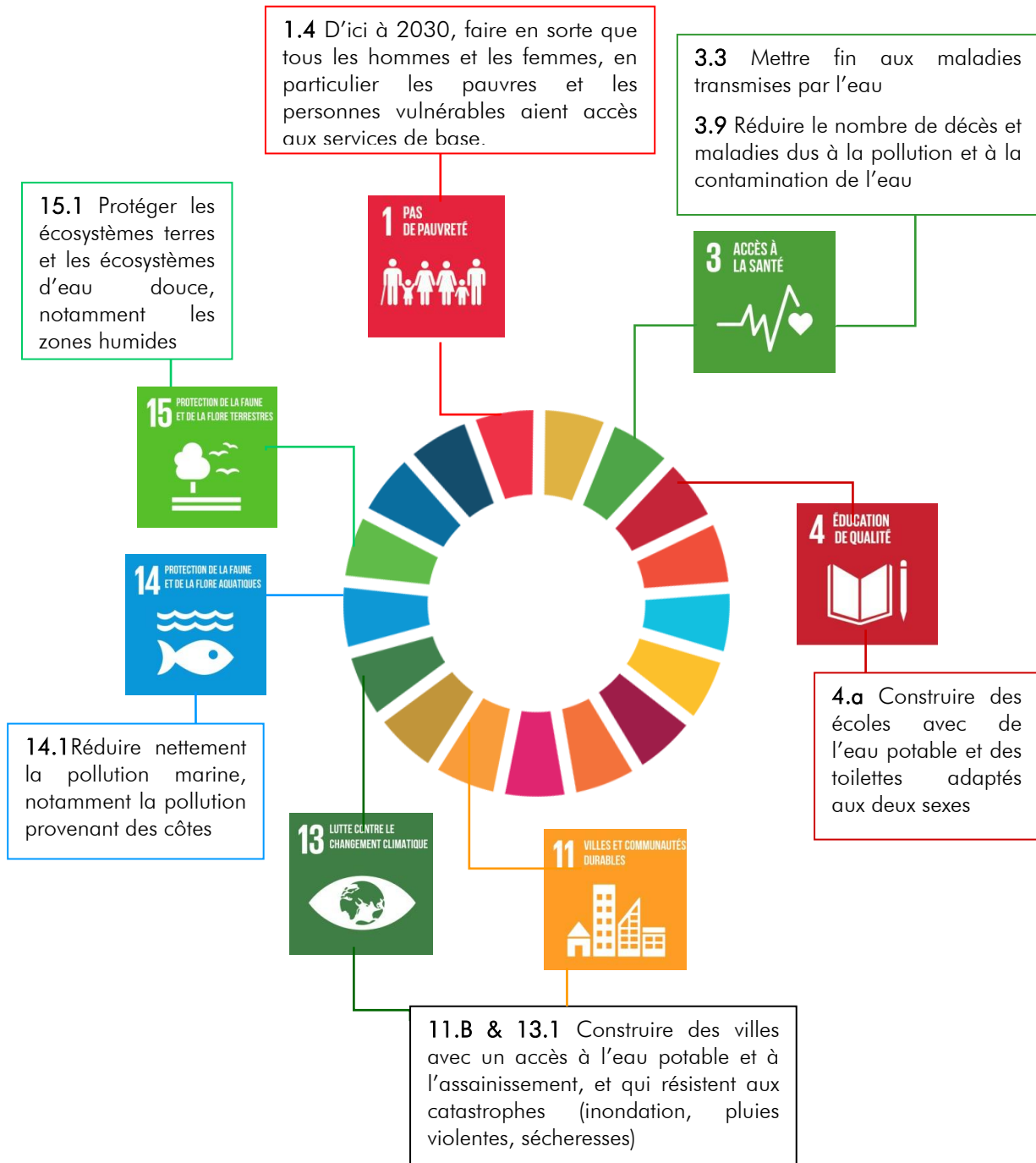


Figure 5 : la présence de la thématique Eau dans les ODD (texte tronqué dans les encadrés).

De façon générale, le secteur de l'eau et de l'assainissement est également nécessaire à la réalisation de tous les autres ODD :



La définition du cadre mondial d'indicateurs de suivi des ODD

Les objectifs et cibles des ODD font l'objet d'un suivi par un cadre d'indicateurs mondiaux, qui seront complétés par des indicateurs nationaux et régionaux. Les cibles des ODD sont définies comme des cibles ambitieuses et mondiales, qui guideront l'action et le suivi au niveau national, chaque État Membre fixant ses propres cibles en tenant compte des contextes nationaux.

Un cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts inter-Agences chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement Durable (IAEG-SDGs) a été partiellement approuvé par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2016, puis présentés au Conseil économique et social (ECOSOC) et à l'Assemblée générale de l'ONU avant leur validation définitive.

Les indicateurs proposés pour l'ODD 6 se basent sur différents critères, dont le **niveau de service**. Ces niveaux définissent des échelles de service pour l'eau potable et pour l'assainissement.

La nouveauté des ODD par rapport aux indicateurs des OMD est l'introduction dans ces niveaux de service de la **notion de « service géré en toute sécurité »** (« safely managed » en anglais), qui se place en haut de l'échelle, au-dessus du niveau d'approvisionnement en eau potable ou en assainissement amélioré. Le niveau « amélioré » (« improved »), qui était utilisé dans les indicateurs des OMD, correspond dans cette nouvelle échelle aux niveaux dits « basique » (« basic ») et « géré en toute sécurité » (« safely managed »).

Les indicateurs et niveaux de service associés pour l'eau potable et l'assainissement sont donnés plus en détails dans le chapitre suivant.

Le suivi mondial de l'ODD 6

Plusieurs initiatives sont mises en place par ONU-Eau pour assurer le suivi mondial des ODD. Trois mécanismes différents interviendront pour le suivi de l'ODD 6.

Cibles	Organismes ou mécanisme
6.1 et 6.2	JMP : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement En anglais : <i>Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation</i> , http://www.wssinfo.org/ JMP est la structure qui a effectué le suivi de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (ODD 7.c) et qui continuera donc le suivi des cibles 6.1 et 6.2.
6.3 à 6.6	GEMI : Suivi intégré des cibles ODD liées à l'eau et à l'assainissement En anglais : <i>Integrated Monitoring of Water and Sanitation Related SDG Targets</i> , http://www.unwater.org/gemi L'initiative GEMI a été créée en 2014 pour le suivi de l'ODD 6 et vise principalement l'intégration et le développement des efforts de suivi existants concernant le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau, l'utilisation de l'eau et l'efficacité de celle-ci, la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau.
6.a et 6.b	GLAAS : Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable GLAAS vient compléter les initiatives GEMI et JMP sur le suivi de l'ODD 6 et assurera le suivi des cibles 6.a et 6.b sur les moyens de mise en œuvre. Il sera complété par le rapport de GEMI concernant la cible 6.5 sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

JMP, GEMI et GLAAS seront alignés progressivement pour assurer un cadre cohérent de suivi de l'ODD 6 et, ensemble, ils seront en mesure de permettre le suivi des progrès vers la totalité de l'ODD 6, tout en soutenant le suivi de beaucoup d'autres ODDs et des objectifs à l'aide d'indicateurs transversaux.

Cette première phase d'alignement de GEMI s'effectuera de 2015 à 2018 et se concentrera sur le développement de méthodes de suivi. Globalement le processus de la phase 1 se décline en trois étapes (voir calendrier) :

- 2014-2016 : élaboration de la méthodologie de suivi et tests pilotes et évaluation dans plusieurs pays (notamment : Ouganda, Sénégal, Bangladesh, Pays-Bas, Pérou, Jordanie)
- 2016-2017 : mise en œuvre et collecte de données au niveau mondial
- 2017-2018 : élaboration d'un « rapport de base » qui constituera une base de référence mondiale pour le suivi.

Ceci donnera donc lieu à la création d'une base de référence mondiale et la publication d'un Guide de suivi intégrée destiné aux responsables de la mesure, de la collecte et la compilation de données liées à l'eau et l'assainissement.

Calendrier pour la phase 1 du GEMI	2015		2016				2017				2018	
	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2
Elaboration / révision des méthodologies de suivi	•	•	•			•			•	•		
Sensibilisation nationale et régionale		•	•		•	•	•	•				
Essais pilotes des méthodologies (6 pays)			•	•	•							
Mise en place du référentiel global de données				•	•	•	•					
Déploiement global du suivi (50 pays)							•	•	•	•	•	
Mise en place d'une base mondiale de référence					•	•				•	•	•

Figure 6 : calendrier de mise en œuvre de l'initiative GEMI pour son alignement avec JMP et GLAAS, crédit : ONU-Eau²

Du suivi national au suivi mondial de l'ODD 6 : une approche progressive

Dans le préambule de l'Agenda 2030, les pays "s'engagent à ne laisser personne de côté", c'est-à-dire qu'aucun objectif ou cible ODD ne doit être considéré comme atteint, tant qu'il ne l'est pas pour tous. Cet objectif mondial est ambitieux. En pratique, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux niveaux des Etats membres se fera progressivement : en s'inspirant de l'ambition globale des cibles des ODD à l'horizon 2030, les pays doivent fixer leurs propres objectifs et leur propre calendrier qui prennent en compte les contextes propres à chaque pays³.

Le suivi mondial s'appuiera ainsi sur le suivi national, afin de permettre aux Etats d'agir à un niveau cohérent avec leurs capacités nationales et leurs ressources disponibles.

Une série d'indicateurs globaux, harmonisés au niveau international, seront utilisés pour rendre compte des progrès vers les objectifs, tirés principalement de sources de données nationales officielles. Ceux-ci doivent être complétés par des indicateurs supplémentaires nécessaires aux fins de l'utilisation et des rapports nationaux, régionaux et thématiques.

² Tableau issu de [Suivi en matière d'eau et d'assainissement dans l'Agenda 2030 pour le développement durable](#) (ONU-Eau, 2016) :

http://www.unwater.org/fileadmin/user_upload/unwater_new/docs/Suivi%20en%20matiere%20deau%20et%20dassainissement%20-%20Une%20introduction_2016-06-01.pdf

³ [Suivi en matière d'eau et d'assainissement dans l'Agenda 2030 pour le développement durable](#) (ONU-Eau, 2016) :

http://www.unwater.org/fileadmin/user_upload/unwater_new/docs/G1_Introduction%20au%20Guide%20de%20surveillance%20integree%20pour%20l'ODD%206_v2016-04-06.pdf

Pour l'ODD 6, l'ambition de ne laisser personne derrière se traduit notamment par les cibles 6.1 et 6.2 sur l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. Leur suivi appelle à utiliser une ventilation des données afin d'observer les progrès réalisés plus finement : à l'échelle du service, à l'échelle des ménages mais également dans les lieux publics (écoles, établissements de santé, lieux de travail, etc.). Les données pourront aussi être ventilées pour le lieu de résidence et la région infranationale, ainsi que la richesse. Au fil du temps, l'ambition est d'inclure les établissements urbains informels dans les données recueillies, ainsi que de développer des instruments d'enquête pouvant saisir les groupes marginalisés et les inégalités au sein des ménages, telles que le sexe, l'âge et le handicap.

Les services d'eau et d'assainissement dans l'ODD 6

Les formulations utilisées dans les paragraphes ci-dessous suivent la présentation des cibles et des indicateurs tels que formulés par ONU-Eau⁴. Plus explicites, elles diffèrent légèrement de la formulation officielle⁵ telle que validée par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Les différences apparaissent en trame grisée dans les cellules.

Cible 6.1 : Eau potable

Cible 6.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à une eau potable salubre et abordable pour tous

Définition des termes utilisés

6.1 D'ici à 2030,...

Description de la cible	Interprétation normative ⁶
<i>assurer l'accès</i>	Signifie que suffisamment d'eau est disponible de manière fiable à proximité de l'habitation, afin de répondre aux besoins domestiques
<i>universel</i>	Inclut toutes les établissements et les lieux de vie, y compris le domicile, les écoles, les établissements de santé, les lieux de travail, etc.
<i>et équitable</i>	Signifie la réduction et l'élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes d'une population
<i>à l'eau de boisson,</i>	L'eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la préparation de la nourriture et l'hygiène personnelle
<i>salubre</i>	Une eau potable salubre est exempte, à tout instant, de pathogènes et de niveaux élevés de produits chimiques
<i>et abordable</i>	Le paiement du service ne constitue pas un obstacle à l'accès à l'eau ni n'empêche les individus de satisfaire d'autres besoins humains fondamentaux
<i>pour tous.</i>	Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées

⁴ ONU-Eau (2016) [Présentation des cibles et des indicateurs mondiaux de l'ODD 6](#)

⁵ Voir le [site officiel des ODD](#) ou le [rapport de la Commission de statistique](#) qui a validé la liste des indicateurs

⁶

http://www.unwater.org/fileadmin/user_upload/unwater_new/docs/G2_Presentation%20des%20cibles%20et%20des%20indicateurs%20mondiaux%20de%20l'ODD%206_v2016-04-20.pdf

Indicateurs pour l'eau potable

L'indicateur principal des MDG concernait « l'utilisation d'une source d'eau potable améliorée ». Les critiques émises lors des consultations internationales mentionnaient notamment la non-prise en compte des critères comme l'accessibilité, la disponibilité et la qualité.

L'indicateur principal proposé pour les ODD est l'indicateur 6.1.1 : « la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ».

Il comprend quatre critères :

- ❖ une source d'eau améliorée (selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD : par exemple eau courante dans l'habitation, la cour ou le terrain ; robinets publics ou bornes fontaines ; puits tubés ou forages ; puits protégés ; sources et eaux de pluie protégées),
- ❖ qui se trouve sur le lieu d'usage,
- ❖ disponible quand nécessaire,
- ❖ et n'est pas contaminée par des matières fécales ou éléments chimiques.

L'indicateur peut être ventilé par le niveau de service : un « service géré en toute sécurité » constituant le niveau de service le plus élevé pour la cible 6.1. Les autres niveaux de service reprennent les niveaux de l'échelle utilisée pour les OMD, le niveau de service « basique » reprenant la définition de « point d'eau amélioré » qui figurait dans les OMD.

Echelle de l'eau potable en milieu domestique

Selon les ODD		Selon les OMD
Géré en toute sécurité (« safely managed »)	Un point d'eau amélioré situé sur le lieu d'usage, disponible à tout moment où on en a besoin, sans contamination fécale ou chimique.	Points d'eau améliorés
Service basique	Point d'eau amélioré à moins de 30 minutes aller-retour, (temps de collecte comprenant le temps de file d'attente)	
Service limité	Point d'eau amélioré à plus de 30 minutes aller-retour (temps de collecte comprenant le temps de file d'attente)	Points d'eau non améliorés
Service non-amélioré	Eau provenant de puits creusés non-protégés, sources non-protégées, bidons ou petits réservoirs montés sur une charrette, camion-citerne	

Le Programme commun OMS/UNICEF indique que l'évaluation du niveau de service peut passer par des enquêtes et des recensements auprès des ménages, qui peuvent produire de l'information sur le type de source d'approvisionnement en eau potable et leur localisation, éventuellement renseigner sur la disponibilité et la qualité de l'eau au niveau des ménages. Ces données peuvent être combinées avec des données de disponibilité et de conformité avec les standards de qualité nationaux ou d'autres autorités de régulation.

Cible 6.2 : Assainissement et hygiène

Cible 6.2 - D'ici à 2030, permettre un accès à un assainissement et à une hygiène convenable et équitables pour tous et mettre un terme à la défécation en plein air, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes vulnérables.

Définition des termes utilisés

6.1 D'ici à 2030, ...

Termes utilisés	Définition proposée
<i>permettre l'accès</i>	Implique que les installations sont à proximité de l'habitation et peuvent être facilement accessibles et utilisées en cas de besoin
<i>à un assainissement</i>	L'assainissement est la fourniture d'équipements et de services pour la gestion et l'élimination sans danger de l'urine et des excréments humains
<i>et une hygiène</i>	L'hygiène désigne l'ensemble des conditions et les pratiques qui aident à maintenir la santé et prévenir la propagation de maladies ; cela comprend notamment le lavage des mains, la prise en charge de l'hygiène menstruelle, et l'hygiène alimentaire
<i>convenables</i>	Signifie la présence d'un système séparant de façon hygiénique les excréta du contact humain, ainsi que la réutilisation/le traitement sans danger des excréta sur place ou le transport sécurisé et le traitement hors site.
<i>et équitables</i>	Implique la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes de population
<i>pour tous</i>	Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées
<i>mettre fin à la défécation en plein air</i>	Les excréta des adultes ou des enfants ne doivent pas être : déposés (directement ou après avoir été couvert par une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage, ou toute autre zone ouverte ; déchargés directement dans un canal de drainage, rivière, mer, ou tout autre plan d'eau ; être enveloppés dans un matériau temporaire et jetés
<i>en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles</i>	Implique de réduire le fardeau de la collecte de l'eau et de permettre aux femmes et aux filles de gérer leurs besoins sanitaires et hygiéniques avec dignité. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes et des filles dans les lieux de « forte utilisation » tels que les écoles et les lieux de travail, et dans ceux à « haut risque » tels que les établissements de santé et les centres de détention
<i>et à ceux en situation vulnérable</i>	Implique une attention aux besoins WASH spécifiques trouvés dans les « cas particuliers » comme les camps de réfugiés, les centres de détention, les rassemblements de masse, les pèlerinages

Indicateurs pour le suivi de l'assainissement

L'indicateur principal des OMD concernait « l'utilisation d'une infrastructure d'assainissement améliorée ». Cet indicateur avait été critiqué sur le besoin d'aller au-delà des seules considérations d'accès à l'assainissement, qui ne prennent pas en compte la filière assainissement dans son ensemble, dont la gestion des boues fécales.

Tout comme pour l'eau potable, le suivi de l'assainissement pour la cible 6.2 se décompose par niveau de service, au niveau domestique et dans les lieux publics.

L'indicateur principal proposé pour les ODD est **l'indicateur 6.2.1 : « la proportion de la population utilisant des services d' assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec du savon et de l'eau ».**

Il comprend trois critères :

- ❖ **une installation sanitaire améliorée** : selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD, c'est-à-dire les toilettes à chasse d'eau (manuelle ou non) reliées à un système d'égout ou à une fosse septiques, les latrines à fosses améliorées (avec une dalle, une ventilation), et les toilettes sèches,
- ❖ **qui n'est pas partagée avec d'autres ménages**
- ❖ **et dont les excréta sont traités sur place ou hors-site en toute sécurité**
- ❖ **et équipée d'un système de lavage des mains**, c'est-à-dire un dispositif visant à contenir, acheminer ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains, **avec de l'eau et du savon.**

Les autres niveaux de service reprennent les niveaux de l'échelle utilisée pour les OMD, le niveau de service « basique » reprenant la définition de « service d'assainissement amélioré » qui figurait dans les OMD.

Echelle de l'assainissement

Selon les ODD		Selon les OMD
Géré en toute sécurité (« safely managed »)	Une infrastructure d'assainissement améliorée qui n'est pas partagée avec d'autres ménages et dont les excréta sont traités in-situ ou hors-site en toute sécurité et comprenant une installation pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon	Installations améliorées
Service basique	Une infrastructure d'assainissement améliorée qui n'est pas partagée avec d'autres ménages et dont les excréta sont traités in-situ ou hors-site en toute sécurité et comprenant une installation pour le lavage des mains et du savon	
Installations partagées	Equipement sanitaire amélioré mais partagé entre deux ménages ou plus	Installations non-améliorées
Service non-amélioré	Infrastructures n'empêchant pas le risque de contact entre excréta et humain (latrines à fosse sans dalle ou plateforme, latrines suspendues ou latrines à seau)	
Défécation en plein air	Les matières fécales d'origine humaine sont répandues dans les champs, forêts, buissons, plans d'eau ouverts, plages ou autres espaces ouverts ou éliminés avec les déchets solides.	

De même que pour l'eau potable, l'évaluation du niveau de service peut passer par des enquêtes et recensements auprès des ménages, qui peuvent produire de l'information sur le type d'infrastructures d'assainissement et si elles sont partagées. Le Programme commun OMS/UNICEF suggère que l'estimation du pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité peut se faire en combinant la proportion de la population utilisant les différents types d'infrastructure d'assainissement avec la proportion d'eaux usées gérées en toute sécurité.

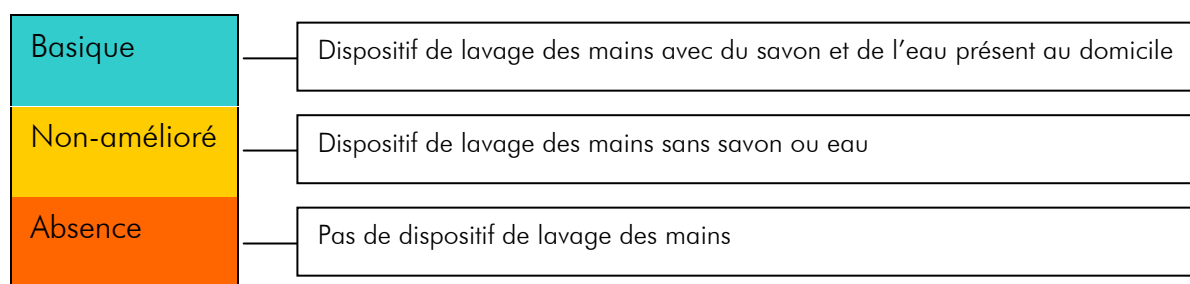
Suivi de l'hygiène

Les indicateurs de la cible 7c « eau et assainissement » de l'ODD 7 n'incluaient pas le critère de l'hygiène. Parmi l'éventail des comportements d'hygiène jugés importants pour la santé, les consultations internationales post-2015 ont identifié le lavage des mains au savon et à l'eau comme une priorité absolue dans tous les milieux.

Bien qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle d'indicateurs proposés pour l'hygiène, le Programme commun OMS/UNICEF propose deux indicateurs complémentaires pour la cible 6.2 : « le pourcentage de la population avec un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile ».

Le nouvel indicateur de base proposé est le « **pourcentage de la population disposant d'installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile** » et fait référence à la présence d'un dispositif pour contenir, transporter ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains.

Echelle de l'hygiène



Les enquêtes auprès des ménages comportent de plus en plus une section sur les pratiques d'hygiène pour laquelle l'inspecteur visite l'installation de lavage des mains et observe la présence d'eau et de savon. Cette observation de visu représente un indicateur plus fiable pour mesurer le comportement de lavage des mains que de demander aux individus de déclarer leur propre comportement.

Cible 6.3 : Pollution des ressources et gestion des eaux usées

Cible 6.3 - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les dépôts d'ordures et en diminuant la libération de produits chimiques et de matières dangereuses, en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, et en augmentant sensiblement le recyclage et la réutilisation de ces eaux en toute sécurité, à l'échelle mondiale.

Définition des termes utilisés

6.3 D'ici à 2030,...

Termes utilisés	Définition proposée
<i>améliorer la qualité de l'eau</i>	Implique d'obtenir une qualité adéquate des masses d'eau réceptrices de sorte qu'elles ne présentent pas de risques pour la santé environnementale et humaine.
<i>en réduisant la pollution</i>	Signifie la réduction de la production de polluants à la source et la diminution du rejet de substances polluantes, depuis les sources ponctuelles (par exemple les sorties d'eaux usées provenant des ménages ou liées aux activités économiques) et non-ponctuelles (comme les rejets urbains et agricoles)
<i>en éliminant les dépôts d'ordures</i>	Implique de mettre fin à tous les dépôts sauvages de déchets (solides et liquides, comme les lixiviats de déchets solides mal gérés)
<i>en diminuant la libération de produits chimiques et de matières dangereuses</i>	Implique la réduction de la production, de l'utilisation, et du rejet de substances dangereuses, telles que définies et énumérées dans les conventions de Bâle (1989), de Rotterdam (1998) et de Stockholm (2001).
<i>en réduisant de moitié la proportion</i>	Implique de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, produites par les ménages et l'ensemble des activités économiques (en fonction des Catégories Internationales de Classification Industrielle Type, CICIT-4) ; certaines activités revêtent une importance particulière en raison de leur forte production d'eaux usées, notamment l'agriculture, les industries minières et manufacturières, l'électricité, les réseaux d'assainissement
<i>d'eaux usées</i>	Les eaux usées dont le propriétaire ou l'utilisateur n'a plus besoin, y compris les rejets dans les canalisations ou les égouts pour être traités, et les rejets directs dans l'environnement, ainsi que les eaux réutilisées par un autre utilisateur sans traitement préalable
<i>non traitées</i>	Le traitement implique tout processus permettant aux eaux usées de répondre aux normes environnementales applicables ou à tout

	autre norme de qualité ; le traitement peut être catégorisé en primaire, secondaire et tertiaire (ainsi que par les technologies utilisées : mécaniques, biologiques, avancées)
et en augmentant sensiblement le recyclage	Implique une augmentation de la réutilisation sur place, dans le même établissement ou la même industrie
et la réutilisation de ces eaux	Fait référence aux eaux usées fournies à un utilisateur pour une utilisation ultérieure avec ou sans traitement au préalable (par exemple, l'utilisation des eaux usées domestiques par l'agriculture), en excluant le recyclage de l'eau dans un même établissement
sans danger	Signifie que l'eau subit un traitement suffisant, combiné à d'autres barrières de protection pour protéger la santé humaine, afin de satisfaire l'utilisation prévue (comme décrit dans les lignes directrices de l'OMS présentées en 2006 dans « L'utilisation sans risque des eaux usées »)
à l'échelle mondiale	Implique un recyclage et une réutilisation sans danger accrus dans le monde, permettant des efforts différenciés entre les échelles nationales et régionales, en concentrant les efforts dans les régions pauvres en eau

Indicateurs pour le suivi de la gestion des eaux usées

L'indicateur 6.3.1 relatif à la cible 6.3 est « **la proportion des eaux usées traitées sans danger** ».

Les données issues du suivi de cet indicateur pourront être ventilées selon les niveaux de traitement (primaire, secondaire, tertiaire), la source (ménage, activité économique) et l'élément récepteur (eau douce, mer, sol).

Des indicateurs additionnels sur le recyclage et la réutilisation pourront compléter le suivi, en lien avec les indicateurs 6.4.1 et 6.4.2.

Un deuxième indicateur 6.3.2 est proposé pour la cible 6.3 : « **la proportion de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante** ». Cet indicateur donne une vue d'ensemble de la pollution (y compris celle issue de sources diffuses non prises en compte par l'indicateur 6.3.1).

La prise en compte des lieux publics dans les services d'eau et d'assainissement

A ce jour, les programmes de développement ont mis l'accent sur l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène au niveau des ménages. Bien que l'accès des ménages reste la principale préoccupation des consultations internationales, des recommandations apparaissent désormais dans les documents de suivi des ODD pour les institutions, y compris les écoles, les établissements de santé et les lieux de travail, où le manque d'accès à l'eau potable, l'assainissement ou l'hygiène ont également des impacts sur la santé, le bien-être et la productivité des populations.

Pourtant peu mentionnés, les défis liés à la gestion des infrastructures sanitaires publiques sont importants, notamment au vu de l'ambition des cibles de « ne laisser personne de côté ». Ces solutions d'assainissement collectif participent notamment à l'amélioration de l'accès des populations pauvres et posent des enjeux de qualité des services liée à la gestion des infrastructures ainsi que des enjeux d'intégration des populations vulnérables⁷.

La prise en compte de l'hygiène menstruelle dans les lieux publics compte par exemple parmi les leviers d'action majeurs pour l'égalité : en l'absence d'équipements adaptés dans les écoles, les filles ne vont pas à l'école lorsqu'elles ont leurs règles, ce qui peut entraîner des retards dans l'apprentissage, voire abandonnent l'école complètement.

Le suivi des indicateurs se fera donc également par rapport aux progrès réalisés pour les services d'eau et d'assainissement dans les lieux publics.

⁷ Pour plus d'information sur la gestion des infrastructures d'assainissement publiques, voir notre Guide SMC n°5 : Gérer les toilettes et les douches publiques

http://www.pseau.org/outils/ouvrages/pdm_ps_eau_smc_guide_5_gerer_les_toilettes_et_les_douches_publiques_2010.pdf

Annexe 1 : Liste des cibles et indicateurs associés de l'ODD 6

Tels que validés par la 47^{ème} Commission de statistique de l'ONU en mars 2016⁸

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Cibles	Indicateurs
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec du savon et de l'eau
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	<p>6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger</p> <p>6.3.2 Proportion de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante</p>

⁸ La liste complète des indicateurs est présentée à l'annexe IV du Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2016/2/Rev.1) à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-laEG-SDGs-Rev1-F.pdf>

<p>6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau</p>	<p>6.4.1 Changement dans l'efficacité de l'utilisation de l'eau au fil du temps</p> <p>6.4.2. Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles</p>
<p>6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient</p>	<p>6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)</p> <p>6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel</p>
<p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs</p>	<p>6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau</p>
<p>6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation</p>	<p>6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics</p>
<p>6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement</p>	<p>6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement</p>

Annexe 2 : Bibliographie

Les OMD et l'évaluation des OMD

Nations Unies (2000) **Déclaration du Millénaire**. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2000, cinquante-cinquième session, 55/2. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), en français.

OMS/UNICEF Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. **Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable. Mise à jour 2015 et évaluation des OMD**. Publication : OMS/UNICEF. [Disponible en ligne](#), en français.

Le Programme de Développement durable et la présentation des ODD

Nations Unies (2015) **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, soixante-dixième session, 70/1. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), en français.

Cette résolution (compte-rendu officiel) adopte le nouveau Programme de Développement Durable qui définit 17 objectifs de Développement Durable et 169 cibles.

Nations Unies (2016) **Rapport sur les objectifs de développement durable 2016**. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), disponible en 6 langues.

Ce rapport inaugural sur les objectifs de développement durable est un compte-rendu de la situation dans le monde : il présente chaque objectif ainsi qu'une sélection d'indicateurs éclairant pour un premier état des lieux, basé sur les dernières données disponibles (mai 2016).

ONU-Eau (2016) **Water and Sanitation Interlinkages across the 2030 Agenda for Sustainable Development**. Publication : ONU-Eau. [Document en ligne](#), disponible en anglais.

Ce papier d'analyse ONU-Eau examine le rôle central de l'eau et de l'assainissement dans les ODD et décrit les liens et des interdépendances entre les cibles de l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement et celles d'autres ODD. Il souligne l'importance d'une mise en œuvre intégrée des cibles sur l'eau et l'assainissement et d'un dialogue intersectoriel entre les différents objectifs.

Documents de suivi des ODD et des indicateurs associés

Commission Statistique (2016) **Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**. Publication : Conseil économique et social. [Document en ligne](#), en français.

Ce rapport de la 47^{ème} session (8-11 mars 2016) de la Commission Statistique présente la liste d'indicateurs proposés le Groupe d'experts des Nations Unies et de

l'extérieur chargé des indicateurs par afin d'établir un cadre mondial d'indicateurs (liste complète en Annexe IV).

ONU-Eau (2016) **Présentation des cibles et des indicateurs mondiaux de l'ODD 6** (travail en cours). Publication : ONU-Eau. [Document en ligne](#), en français et en anglais.

Ce document présente les cibles et les indicateurs de l'ODD 6 en explicitant la terminologie. Le document de travail (dernière version au 20 Avril 2016) sera révisé au cours du troisième trimestre de l'année 2016 : pour la version plus récente, se reporter à la version anglaise "Integrated Monitoring Guide for SDG 6. Targets and global indicators".

WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water and Sanitation (2015) **WASH Post-2015 Proposed indicators for drinking water, sanitation and hygiene**. Publication : WHO, UNICEF. [Document en ligne](#), en anglais.

Cette brochure présente les différentes cibles pour les cibles 6.1 et 6.2 et les échelles des services d'eau et d'assainissement.

IEAG-SDGs (2015) **Methodological note: Proposed indicator framework for monitoring SDG targets on drinking-water, sanitation, hygiene and wastewater**. Publication : WHO, UNICEF. [Document en ligne](#), en anglais.

Cette note du Groupe d'experts et Inter-institutions sur les ODD revient sur la définition des termes utilisés dans la formulation des cibles et des indicateurs pour l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et les eaux usées.

Pour aller plus loin sur la compréhension et l'analyse de l'ODD6 et ses indicateurs

Le Corre, M. (2015) **Les Objectifs du Développement durable : un changement de paradigme nécessitant des indicateurs appropriés, l'engagement des États et la vigilance citoyenne**. Publication : Coalition Eau, GRET, France. [Document en ligne](#), en français.

Coalition Eau (2015) **Post 2015 : Acteurs et processus. Note de présentation**. Publication : Coalition Eau, France. [Document en ligne](#), en français.

pS-Eau (2015) **Un ODD eau adopté : Quid de son appropriation et de sa mise en œuvre dans les pays en développement ?** Les jeudis du pS-Eau, n°9. Publication : pS-Eau, France. [Document en ligne](#), en français.

Réseau Projection (2013) **OMD, ODD, post-2015...: et l'eau et l'assainissement dans tout ça ?** Compte-rendu de la rencontre Jeunes Professionnels. Publication : Réseau Projection, France. [Document en ligne](#), en français.

Outils de communication et sites internet officiels

Nations Unies (2016) **Objectifs de Développement Durable, 17 Objectifs pour transformer notre monde**. [Site internet](#), en français

Le site officiel des Objectifs de Développement Durable qui regroupe la liste des ODD et leurs cibles et donne l'actualité de l'agenda international.

Nations Unies (2016) **SDG Indicators, Global Database.** [Site internet](#), en anglais

La base de données officielle des Nations Unies qui compile les données collectées aux niveaux international et national pour le suivi des indicateurs des ODD (désagrégation possible par groupements régionaux et par pays).

Nations Unies (2016) **Sustainable Development Knowledge Platform.** [Site internet](#), en anglais.

Cette plateforme informe sur les acteurs et processus internationaux de l'Agenda 2030.

Partenariat Français pour l'Eau (2016) **L'Eau dans les objectifs de Développement durable.** [Site internet](#), en français.

Le site internet du PFE regroupe des informations sur l'actualité de l'eau dans les ODD et propose des outils de communication à destination du grand public (poster, vidéo, etc.)

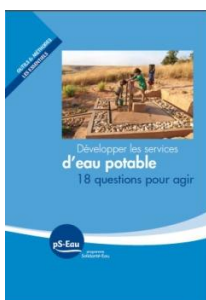
Sustainable Development Solutions Network (2016) **Sdg.guide. Getting Started with the Sustainable Development Goals.** [Site internet](#), en anglais.

Guide interactif à destination des acteurs de la mise en œuvre des ODD.

WHO/UNICEF (2016) **Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation.** [Site internet](#), en anglais.

Et pour relever le défi des ODD, des outils du pS-Eau sont disponibles

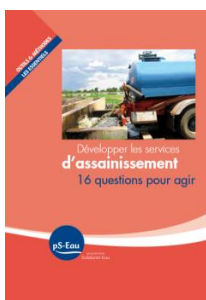
Les essentiels pour vos projets eau et assainissement



Développer les services d'eau potable, 18 questions pour agir

pS-Eau, 2014

Ce guide s'adresse aux acteurs de la coopération décentralisée et aux organisations non gouvernementales qui souhaitent s'engager dans l'amélioration des services d'eau potable dans les pays en développement. Avant de partir, posez-vous les 18 questions essentielles qui vous aideront à concevoir un projet de qualité.



Développer les services d'assainissement, 16 questions pour agir

pS-Eau, 2015

A l'image du guide eau potable, ce document donne des repères aux acteurs de la solidarité internationale qui soutiennent le développement des services d'assainissement au Sud pour garantir la pertinence de leurs interventions et optimiser la qualité des actions.

Les publications thématiques du pS-Eau



Guide SMC N°1 : Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement dans les villes secondaires africaines

Les villes secondaires africaines, d'une taille comprise entre 30 000 et 300 000 habitants environ, sont confrontées aux défis de développement et de gestion pérenne des services d'eau et d'assainissement.

Une telle responsabilité implique une connaissance précise des besoins et enjeux locaux du secteur, ainsi qu'une vision pragmatique en termes de modalités d'intervention et de priorités d'actions. Destiné aux élus et agents municipaux, ce guide propose une méthodologie étape par étape allant du diagnostic jusqu'à la formulation de la stratégie, en mettant l'accent sur la concertation avec toutes les parties prenantes.

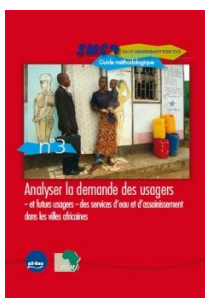
Ce guide est le fruit d'un travail d'expérimentation mené sur 15 villes « secondaires » africaines : Dschang, Ziguinchor, Koudougou, Abomey, Tahoua, Ebolowa, Rosso, Louga, Dolisie, Bandundu, Grand Bassam, Masaka, Moshi, Nyeri, Debre Birhan



Guide SMC N°2 : Créer une dynamique régionale pour améliorer les services locaux d'eau potable et d'assainissement dans les petites villes africaines

Les petites villes du continent africain, dont la taille varie de 3 000 à 30 000 habitants, présentent des caractéristiques spécifiques, intermédiaires entre le milieu rural et le milieu urbain : trop petites pour bénéficier des opportunités propres aux grands centres urbains, notamment en termes de compétences pour le développement et la gestion des services, elles sont en même temps trop grandes pour être adaptées aux approches communautaires prédominantes dans les zones rurales. Ce guide propose une méthodologie pour construire une stratégie régionale pour l'eau et l'assainissement. Il fournit également des pistes d'actions pour faciliter l'accès aux financements et mobiliser les besoins d'expertise en appui-conseil et en formation à destination des collectivités locales et des exploitants des services.

Rédigé par Hydroconseil, ce guide est le fruit d'un travail mené sur le terrain dans les régions du Brong Ahafo au Ghana, du Centre-Est au Burkina Faso et de Mopti au Mali.



Guide SMC N°3 : Analyser la demande des usagers – et futurs usagers – des services d'eau et d'assainissement dans les villes africaines

Conçu pour optimiser l'allocation des ressources financières et favoriser l'équité entre usagers face à des services publics de l'eau et de l'assainissement, ce guide fournit aux décideurs et acteurs de développement des clés de compréhension et des outils d'intervention pour mener à bien des analyses de la demande à la fois rigoureuses et pragmatiques.

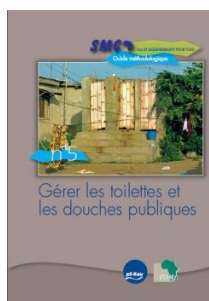
Cette publication a été réalisée par Gilles Roger.



Guide SMC N°4 : Choisir des solutions techniques pour l'assainissement

Complémentaire des guides n° 1 et 2, ce guide n° 4 vise à accompagner les maîtres d'ouvrages locaux et leurs partenaires dans l'identification des technologies d'assainissement les mieux adaptées aux différents contextes de leur localité. Dans sa première partie, le guide présente un cheminement de réflexion et une série de critères à renseigner, qui aideront le lecteur à caractériser chacune de ses zones d'intervention pour en déduire ensuite les solutions techniques les plus appropriées. La seconde partie du guide propose des fiches techniques précisant de manière synthétique et pratique les caractéristiques technico-économiques, le principe de fonctionnement ainsi que les avantages et inconvénients de 29 options technologiques d'assainissement parmi les plus répandues en Afrique subsaharienne.

Ce guide a été rédigé en collaboration avec le GRET.



Guide SMC N°5 : Gérer les toilettes et les douches publiques

La construction de blocs sanitaires partagés ne pose pas de problème technique majeur mais leur gestion reste trop souvent problématique. Cela explique le constat fréquent de blocs sanitaires en mauvais état de fonctionnement, sales et que les usagers n'utilisent pas correctement. Dans ce contexte, les blocs sont peu à peu délaissés et la pratique de défécation en plein air se développe – avec tous les risques sanitaires, environnementaux et sociaux que cela entraîne.

Cet ouvrage présente donc les différentes modalités de gestion envisageables pour les toilettes et les douches partagées dans les établissements scolaires, les lieux publics marchands, les centres de santé et dans les quartiers défavorisés. Sont examinés les principes à respecter et les options possibles pour garantir une gestion performante et pérenne des blocs sanitaires publics. Il ne prétend ni poser toutes les questions, ni fournir toutes les réponses, mais il apporte les éléments essentiels qui permettront aux décideurs locaux de prendre les décisions adéquates pour fournir un service d'accès à l'hygiène et l'assainissement dans les lieux publics.

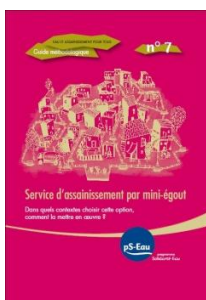
Ce guide est le fruit d'une collaboration entre le pS-Eau et UrbaConsulting.



Guide N°6 : Financer l'assainissement

Ce guide a pour objectif de permettre d'appréhender et comprendre les modalités de financement de la filière assainissement. Une première partie du guide présente pour chaque maillon de la filière (accès, évacuation et traitement), un inventaire détaillé de l'ensemble des charges à recouvrir : investissement, fonctionnement, renouvellement, études et mesures d'accompagnement. Une deuxième partie compare, pour chaque maillon et selon les ouvrages et dépenses à financer, les sources de financement envisageables, et leurs modalités de mobilisation et d'affectation à mettre en place à destination des bénéficiaires.

Ce guide a été rédigé par le pS-Eau et Hydroconseil.



Guide N°7 : Service d'assainissement par mini-égout - Dans quels contextes choisir cette option, comment la mettre en oeuvre?

Ce guide est destiné à accompagner les maîtres d'ouvrages, décideurs locaux et leurs partenaires, dans le développement de leur service d'assainissement, en leur fournissant des éléments d'aide à la décision et des repères méthodologiques pour l'action. Il aidera ces acteurs à vérifier si l'assainissement par mini-égout est vraiment la solution appropriée dans leur environnement et si cette option est retenue, à coordonner leur projet de manière cohérente et à se doter d'une vision claire des modes de gestion envisageables ainsi que des compétences nécessaires.

Ce guide est le fruit d'une étude réalisée par le pS-Eau avec le soutien du SIAAP, de l'AESN et de l'AFD.



Renforcer la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement

pS-Eau, 2015

Étape après étape, ce document guide les acteurs de coopération pour renforcer les collectivités locales dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement.



Le pompage solaire : Options techniques et retours d'expériences

pS-Eau, ARENE IdF, 2015

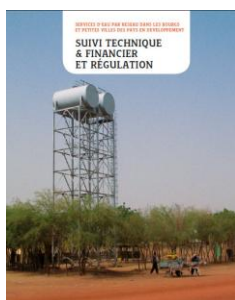
Le recours à l'énergie solaire est l'objet de questionnements récurrents, notamment de la part des autorités locales et nationales des pays du Sud, comme des acteurs français de coopération. La technologie du photovoltaïque a beaucoup progressé dans la période récente en termes de performance et de réduction des coûts, à l'investissement initial comme en termes de charge d'exploitation. Les enseignements issus de ces projets sont d'autant plus précieux à connaître et à diffuser que peu de documentation offre un panorama actualisé.



Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement

pS-Eau, 2013

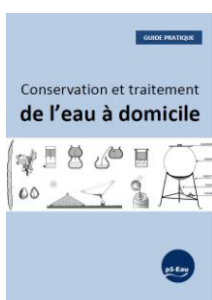
Ce document fournit des clés de compréhension sur les outils et méthodes couramment utilisés en matière de sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement. Il propose également une démarche méthodique pour la mise en œuvre de ces outils et méthodes.



Suivi technique & financier et régulation

pS-Eau, 2013

Cet ouvrage décrit les mécanismes de suivi technique et financier des réseaux d'eau potable mis en œuvre dans les bourgs et petites villes des pays en développement (indicateurs de suivi, les bénéfices générés, recommandations sur la démarche à suivre pour mettre en place de tels mécanismes).



Conservation et traitement de l'eau à domicile

pS-Eau, 2013

Ce guide pratique propose une revue des solutions techniques de traitement et de conservation de l'eau au sein des ménages. Le lecteur trouvera également dix questions à se poser avant de choisir une solution adaptée et des conseils pour mettre en place une filière d'approvisionnement et de distribution d'équipements pour le traitement et la conservation de l'eau à domicile.